



CONSEIL MUNICIPAL DU 06 NOVEMBRE 2020 A 20H

Conseillers présents : Daniel BÉGUET, Valérie BERNARD, David RENAUD, Denise VOLLAT, Thierry LADREYT, Serge BOURDIN, Tom CHRISTIN, Christine CHURY, Laure DE FILPO, Bérangère LUCI, Sandrine MARILLET, Mathieu MONTESINOS, Corinne SABONNADIÈRE

Conseillers excusés : Mohammed BARBOUCHA, (donne pouvoir à Serge BOURDIN), Pierre MENUT (donne pouvoir à Valérie BERNARD)

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures en présence des conseillers énumérés ci-dessus.

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 02 OCTOBRE 2020

Le Conseil Municipal approuve, à 15 voix POUR, le compte-rendu de la séance du 02 octobre 2020.

2 – AUGMENTATION DU PRIX DE L'EAU SUITE SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT ET RENFORCEMENT RÉSEAU D'EAU POTABLE - DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de réaliser des travaux d'investissement, à la charge de la Commune, sur le réseau d'eau potable et précise au Conseil Municipal que la dernière réévaluation du prix de l'eau a été faite, en 2018, lors du changement du contrat de Délégation de Service Public.

Monsieur le Maire précise également que l'étude de Diagnostic Assainissement va aboutir à un programme pluriannuel de travaux.

Compte-tenu des travaux à programmer sur les années à venir, il convient donc d'augmenter le prix de l'eau et la part variable de l'assainissement.

Deux hypothèses pour la modification du coût du service de l'eau sont présentées :

. Une hypothèse prend en compte l'obtention de subventions dont les dossiers ont été déposés auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et auprès du Conseil Départemental de l'Ain. Dans ce cas, la majoration serait de 0,13 € HT/m³.

L'autre hypothèse ne prend pas en compte l'obtention de subventions, la majoration serait alors de 0,44 € HT/m³.

La première hypothèse permettrait de limiter l'augmentation du prix de l'eau.

Quant à la redevance de l'assainissement, il est préconisé une augmentation de 0,12 HT/m³.

Le Maire décide de retenir la proposition d'augmenter le prix de l'eau potable de 0,13 € HT/m³ et la part variable de l'assainissement de 0,12 € HT/m³.

Après étude des éléments présentés, le Conseil Municipal valide, à 15 voix POUR, l'augmentation du prix de l'eau potable de 0,13 € HT/m³ et la part variable de l'assainissement de 0,12 € HT/m³.

3 – PROMESSE DE BAIL : TOITURES COMMUNALES POUR PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES - DÉLIBÉRATION

Suite à la dernière réunion du Conseil Municipal et à la présentation du projet par l'Association Citoyenne pour les Energies Renouvelables de la Plaine de l'Ain (ACERPA), il avait été décidé de se prononcer sur la signature d'une promesse de bail avec la Société Coopérative Pl'Ain d'Energie pour la couverture des pans de la toiture du tennis couvert.

La surface des capteurs photovoltaïques prévue sur le bien est de 252 m², ces capteurs seront installés en superposition de la toiture. Le montant du loyer est fixé à 0,50 € par an et par m². Cette surface sera finalisée à l'issue des études de structure et faisabilité.

Il est rappelé que dans un premier temps une promesse de bail sera signée, et qu'à l'issue des études de structure et faisabilité, une convention d'occupation temporaire du domaine public aux fins d'installation et d'exploitation d'une centrale photovoltaïque sera ensuite signée entre la Commune et la Société Coopérative Société Coopérative Pl'Ain d'Energie.

Le Conseil Municipal se prononce, à 13 voix POUR et 2 voix CONTRE, sur la signature de la promesse de bail avec la Société Coopérative Société Coopérative Pl'Ain d'Energie pour la couverture des pans de la toiture du tennis couvert et autorise Monsieur le Maire à signer les documents.

4 – RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL – DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire rappelle que les conseils municipaux des communes de plus de 1 000 habitants doivent adopter leur règlement intérieur.

Le règlement intérieur proposé au vote de l'assemblée délibérante doit être créé dans l'objectif principal de fixer, compléter certaines règles et certaines lois ou modalités de fonctionnement non édictées par la loi que le Conseil Municipal doit déterminer en son sein. Un projet de règlement intérieur a été transmis aux conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal adopte, à 15 voix POUR, le règlement intérieur.

5 – RESTAURANT SCOLAIRE : DÉCISION MODIFICATIVE - DÉLIBÉRATION

La 1^{ère} Adjointe précise que suite à l'acquisition de cloisons acoustiques pour le Restaurant Scolaire, la fourniture de pieds pour ces cloisons n'était pas prévue. Une commande a donc été transmise au fournisseur. Cette dépense n'étant pas prévue au budget 2020, une augmentation des crédits au chapitre 21 et une diminution des crédits au chapitre 23 sont nécessaires.

Après étude des éléments, le Conseil Municipal, approuve, à 15 voix POUR, la décision modificative pour le Budget du Restaurant Scolaire.

6 – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

6-1 Participation financière à la SCIS-SAS PL'AIN ENERGIE

Dans le cadre de la démarche de production d'énergie renouvelable citoyenne et locale, impliquant la mise en œuvre d'installations photovoltaïques, Monsieur le Maire indique qu'une aide financière pourrait être apportée à la Société Pl'Ain d'Énergie. Le montant attribué pourrait être de 1 € par habitant.

Cette attribution sera étudiée lors du vote du budget de 2021.

6-2 Conseiller en Énergie Partagé

Le Syndicat Intercommunal d'Énergie et de E-Communication de l'Ain propose d'accompagner et d'aider les communes adhérentes à maîtriser leurs consommations énergétiques. Un service mutualisé au niveau du SIEA a été créé et permet à chaque commune adhérente de bénéficier d'un accompagnement personnalisé par un technicien « énergie ».

Les documents envoyés par le Syndicat Intercommunal d'Énergie et de E-Communication de l'Ain seront transmis aux conseillers municipaux et une décision sera prise lors du prochain conseil municipal.

6-3 Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales

Suite au renouvellement des conseils municipaux, une commission de contrôle des listes électorales doit être instituée dans chaque commune.

Les membres des commissions de contrôle, nommés pour une durée de 3 ans, sont chargés de contrôler la régularité de la liste électorale et d'examiner les recours administratifs préalables obligatoires formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation du maire.

Il est précisé que dans les communes de 1 000 habitants et plus dans lesquelles une liste a obtenu des sièges au conseil municipal lors du dernier renouvellement, ce qui est le cas pour la commune, il faut désigner :

- . Un conseiller municipal
- . Un délégué de l'administration
- . Un délégué du tribunal de grande instance.

La Préfecture de l'Ain rappelle que le maire, les adjoints, les conseillers municipaux et les agents territoriaux ne peuvent pas être désignés en tant que délégués de l'administration et du tribunal de grande instance.

Une proposition sera donc transmise aux services préfectoraux comme il est indiqué ci-après :

- . Monsieur Serge BOURDIN en tant que conseiller municipal
- . Madame Marie-Jo LADREYT en tant que déléguée de l'administration.

En ce qui concerne le délégué du tribunal de grande instance, il conviendra d'adresser un courrier au tribunal de grande instance proposant deux personnes. Après avoir obtenu leur accord, deux personnes domiciliées sur la Commune et inscrites sur la liste électorale seront proposées.

6-4 Commission de l'environnement

Présentation du projet de régulation de la population de pigeons

Suite aux nuisances constatées sur la Commune en raison de la surpopulation des pigeons, une société spécialisée dans la construction et la gestion de pigeonniers contraceptifs a été rencontrée au cours du mois de septembre 2020.

Les communes présentes lors de cette présentation seront contactées afin de connaître leurs intentions.

Extinction de l'éclairage public

Suite au projet d'extinction nocturne de l'éclairage public, un contact a été pris avec le Syndicat Intercommunal d'Énergie et de E-Communication de l'Ain.

Le Syndicat n'a pas pour l'instant transmis le plan de financement de l'opération indiquant le montant de la participation communale et les économies d'énergie envisageables.

Une conseillère municipale demande si pour ce projet d'extinction nocturne de l'éclairage public, un sondage pourrait être réalisé auprès de la population afin de connaître leurs avis.

Après discussion, le Conseil Municipal ne retient pas cette proposition de sondage. Résultat du vote : 2 voix POUR le sondage et 13 voix CONTRE.

Cimetière

Une structure d'insertion spécialisée dans les chantiers environnementaux et dans l'entretien des espaces verts est intervenue au cimetière, au cours du mois d'octobre 2020, afin de le nettoyer. Cette intervention a donné entière satisfaction.

Ce genre d'opération pourrait être renouvelé au printemps 2021.

Les fleurs artificielles de la tombe des « soldats morts pour la France » ont été changées. Un nettoyage des plaques de cette tombe sera à prévoir.

Une procédure de reprise de concessions abandonnées a été lancée. La première étape de cette procédure sera la constatation des états d'abandon des concessions.

6-5 Commission des travaux

Groupe scolaire

Une place PMR (Personne à Mobilité Réduite) a été créée à proximité du portail de l'école primaire.

La haie plantée sur le parvis du Groupe Scolaire a été enlevée, ceci dans le but d'améliorer la visibilité.

Projet d'installation d'un pressoir

Suite au projet d'installation d'un pressoir à l'entrée Nord de la Commune, un devis a été demandé pour la création d'un massif.

Renforcement du mur à proximité de l'Église

Un devis a été demandé.

Mise en accessibilité du bâtiment de la Mairie

Des toilettes PMR (Personne à Mobilité Réduite) ont été mises en place au deuxième étage. Les travaux se poursuivent.

La fin des travaux pourrait intervenir fin janvier 2021.

Grande Rue : Aménagement Entrée Nord

L'implantation d'un ralentisseur ou de chicane sera étudiée avec les services du Conseil Départemental de l'Ain.

Station d'épuration des eaux usées (STEP)

Dans le cadre du diagnostic des réseaux d'assainissement, la dernière phase se fera au cours de l'année 2021. La création d'une station d'épuration des eaux usées (STEP) est à l'étude. Le montant des travaux pourrait être de l'ordre de 1 500 000 €. Des subventions pourront être obtenues dans le cadre de cette création.

Équipements de lutte contre l'incendie

La Commune est dans l'obligation de prévoir des équipements de lutte contre l'incendie, le montant des travaux à réaliser pourrait s'élever à 730 000 €. Un dossier de demande de subvention devra être établi.

Démolition d'une maison située Grande rue

Le poteau électrique a été posé par ENEDIS.

Démolition de la grange située Rue du Centre

Les travaux pour la reprise de la façade de la propriété voisine ont commencé.

Démolition du silo situé Rue du Pont

Dès que les documents de transfert de propriété seront établis, les travaux de démolition seront réalisés.

Projet de construction de nouveaux vestiaires

Le projet de construction de nouveaux vestiaires pour le Football Club Serrières Villebois sera étudié au cours du prochain exercice budgétaire. Le projet a été transmis à un cabinet d'architectes.

Stade Jean Christin

Des devis ont été demandés afin de remplacer les projecteurs actuels du stade par des éclairages « led ». Ceux-ci ont été réceptionnés, ils s'élèvent à un montant de 45 000 €. Il est précisé que ce genre de travaux peut être subventionné par la Fédération Française de Football.

Ce dossier devra être étudié.

Stade du Charmieux

Un réducteur de pression a été installé.

Un devis sera demandé pour le remplacement d'un chauffe-eau.

Tennis couvert

Les travaux d'aménagement proposés par le tennis club seront étudiés.

Restaurant scolaire

Suite aux travaux d'extension du restaurant scolaire, la décision a été prise de réaliser une fresque sur le mur extérieur de cette extension.

Plusieurs devis ont été demandés. En accord avec les communes partenaires, une entreprise a été choisie. Cette entreprise a transmis plusieurs visuels.

Ces visuels seront envoyés aux conseillers municipaux afin de connaître leur avis.

6-6 Commission de la communication

Site Internet

Un changement de prestataire interviendra au 1^{er} juillet 2021. Différentes sociétés ont été rencontrées. Une décision sera prise au cours des prochains mois.

Gérance du Restaurant du Point Vert

Trois candidats ont retourné des dossiers. Compte-tenu du contexte actuel, un candidat a retiré sa candidature.

Les deux candidats seront reçus le samedi 07 novembre 2020.

Repas des aînés

Il est rappelé que la décision a été prise d'annuler le repas prévu traditionnellement le 11 novembre.

En remplacement, un colis sera distribué, aux personnes âgées de 75 ans et plus, avant les fêtes de fin d'année.

Soutien aux commerces locaux

La Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain souhaite mettre en avant sur les réseaux sociaux et sur son site internet les commerces locaux proposant des services particuliers liés au confinement.

La liste des services proposés par les commerçants locaux sera transmise à la CCPA.

Commission cantine

Lors du précédent mandat, la décision avait été prise de remettre en place une commission cantine. Les représentants des communes partenaires et les parents des trois groupes scolaires se réuniront avant les vacances de Noël si la situation sanitaire le permet.

Bulletin municipal

Dans le cadre de la préparation du bulletin municipal, la commission se réunira prochainement.

6-7 Cérémonie du 11 Novembre

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle, aucune cérémonie ne sera organisée cette année.

Une délégation d'élus et d'anciens combattants se rendra au cimetière sur la tombe des « Soldats morts pour la France » et ensuite au Monument aux Morts.

6-8 Téléthon 2020

Compte de l'épidémie de coronavirus qui perdure et du protocole sanitaire en place, l'association ne fera aucune animation à la Salle d'Animation Rurale.

Les banderoles seront mises en place et des urnes seront déposées chez les commerçants afin de recevoir les dons.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le :

Vendredi 04 décembre 2020 à 20 heures

